

GHANA

Emprisonnement de journalistes

Index AI : AFR 28/01/99

Amnesty International a déclaré ce jour (vendredi 12 novembre 1999) que l'incarcération, jeudi 11 novembre 1999, du journaliste ghanéen Eben Quarcoo pour « outrage » à l'épouse du président J.J. Rawlings avait de graves conséquences pour la liberté d'expression au Ghana.

« *L'emprisonnement de journalistes pour diffamation ou outrage à magistrat témoigne d'une politique systématique d'intimidation qui met en péril les médias indépendants ghanéens* », a souligné l'Organisation.

Au cours des dernières années, plus de ~~150~~ **150** actions en diffamation (civiles ou pénales) ont été intentées à la presse indépendante par des responsables gouvernementaux ou leurs associés. Elles ont conduit, dans certains cas, à l'incarcération de journalistes.

Ebenezer (« Eben ») Quarcoo, ancien rédacteur en chef du journal *Free Press*, a été condamné par la cour de circuit d'Accra, le 11 novembre, à quatre-vingt-dix jours d'emprisonnement avec travaux forcés, ainsi qu'à une amende de 1,5 million de cedis (environ 600 euros). S'il ne paie pas cette amende, il devra purger une peine supplémentaire de deux ans d'emprisonnement. La maison d'édition qui publie son journal, *Tommy Thompson Books Limited*, a été condamnée à une amende de 5 millions de cedis (environ 2 000 euros).

Eben Quarcoo avait été reconnu coupable le 4 novembre d'avoir volontairement diffamé Nana Konadu Agyeman Rawlings, épouse du président Jerry Rawlings, dans un article publié en décembre 1994, dans lequel il affirmait qu'elle avait fait sortir clandestinement de l'or du Ghana. Le journal était également accusé d'avoir sous-entendu

que la femme du président avait acheté et vendu des stupéfiants.

Le juge a déclaré qu'il n'avait pas condamné le journaliste à la peine maximale de trois ans d'emprisonnement « *afin de ne pas donner froid dans le dos aux professionnels des médias du pays* ».

Selon Amnesty International, « *la législation sur la diffamation, qui vise à protéger les responsables gouvernementaux et leurs associés, est de toute évidence susceptible de donner lieu à des abus. Seul un tribunal très courageux pourrait se prononcer en faveur d'un journaliste qui aurait offensé l'épouse du chef de l'État.* »

Le directeur de la publication, Tommy Thompson, accusé en même temps qu'Eben Quarcoo en 1994, est mort prématurément en 1998. Il a été salué par de nombreux Ghanéens comme un champion de la liberté d'expression, dont la santé a été ruinée par ses affrontements avec le gouvernement. Détenu sans inculpation, dans des conditions extrêmement pénibles, à deux reprises au moins dans les années 80, il avait été victime d'une attaque au cours d'un séjour de plusieurs mois en prison, en 1983-84. Il avait été de nouveau incarcéré en 1995, en relation avec l'affaire qui vient d'être jugée et avec une autre action en diffamation intentée par l'épouse du président.

Au cours des deux dernières semaines, d'autres arrestations de journalistes ont attiré l'attention sur la restriction de la liberté d'expression. Le 31 octobre 1999, Samuel Atta Mensah et Mawuko Zormelo, deux journalistes de la station de radio *Joy FM*, ainsi que Yaw Amfo Kwakye, directeur général de la maison d'édition qui publie le journal

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.

La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty
International - ÉFAI -

Statesman, ont été arrêtés et détenus toute une nuit pour être interrogés par les forces de sécurité.

Le 1^{er} novembre 1999, à l'aube, des policiers armés ont arrêté Ferdinand Ayim, correspondant du *Statesman*, après avoir encerclé son domicile. Le propriétaire du journal, Nana Akufo-Addo, député de l'opposition et avocat défenseur des droits humain, a été interrogé par la police en même temps que Samuel Okyere, réceptionniste. Ils ont tous été libérés sous caution après avoir été inculpés à titre préventif pour avoir produit ou contribué à produire de faux documents ayant jeté le discrédit sur le gouvernement, infraction passible d'une peine pouvant aller jusqu'à dix ans d'emprisonnement.

Les charges retenues contre eux concernaient la publication et la diffusion, les 29 et 30 octobre 1999, d'un enregistrement sonore dans lequel une personne faisant apparemment partie de l'entourage du président Rawlings reconnaissait sa participation, et celle d'autres individus, au meurtre d'un prêtre catholique en 1985 ainsi qu'à un attentat à l'explosif commis en 1992 contre un hôtel appartenant à la famille de Nana Akufo-Addo. Selon certaines informations, l'une des voix enregistrées, qui seraient clairement identifiables, est celle d'un garde du corps du président.

Amnesty International reconnaît aux représentants de l'État et aux autres personnes qui considèrent qu'elles ont été diffamées le droit de défendre leur réputation. L'Organisation pense cependant qu'elles devraient pouvoir obtenir réparation en engageant des poursuites au civil et non au pénal, et sans qu'une peine d'emprisonnement soit prononcée. Amnesty International considère que l'équilibre, dans le domaine des libertés, a été rompu au profit de ceux qui sont au pouvoir.

« La législation pénale ne doit pas être mise à profit pour réduire au silence ceux qui critiquent les autorités ou intimider les

personnes qui font entendre leurs préoccupations légitimes quant à l'action du gouvernement.

« Les gouvernements du Commonwealth actuellement réunis à Durban devraient veiller à ce que les États membres respectent les principes fondamentaux relatifs aux droits humains inscrits dans la Déclaration d'Harare publiée par le Commonwealth en 1991 », a conclu Amnesty International.

Complément d'informations

Le président J.J. Rawlings, ancien capitaine de l'armée de l'air, a d'abord exercé le pouvoir pendant une courte période à l'issue d'un coup d'État en 1979. Il est revenu au pouvoir à la faveur d'un nouveau coup d'État en 1981, avant d'être élu président en 1992 puis réélu en 1996 pour un dernier mandat. La presse de l'opposition a été pratiquement réduite au silence pendant les années 80 et des centaines de prisonniers d'opinion, parmi lesquels des journalistes, ont été incarcérés, parfois pendant de longues périodes. **n**

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566 ou consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -